



Rapport du directeur général des élections du Canada

*sur les élections partielles tenues le 13 mai 2002 dans
Bonavista—Trinity—Conception*

Calgary-Sud-Ouest

Gander—Grand Falls

Saint-Boniface

Saint-Léonard—Saint-Michel

*Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles et
Windsor-Ouest*

*et les élections partielles tenues le 9 décembre 2002 dans
Berthier—Montcalm et*

Lac-Saint-Jean—Saguenay

www.elections.ca





Rapport du directeur général des élections du Canada

*sur les élections partielles tenues le 13 mai 2002 dans
Bonavista—Trinity—Conception*

Calgary-Sud-Ouest

Gander—Grand Falls

Saint-Boniface

Saint-Léonard—Saint-Michel

*Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles et
Windsor-Ouest*

et les élections partielles tenues le 9 décembre 2002 dans

Berthier—Montcalm et

Lac-Saint-Jean—Saguenay

www.elections.ca



**Données de catalogage avant publication de la
Bibliothèque nationale du Canada**

Élections Canada

Rapport du directeur général des élections du
Canada sur les élections partielles du 13 mai 2002
dans Calgary-Sud-Ouest, Saint-Boniface, Windsor-
Ouest, Saint-Léonard—Saint-Michel, Verdun—
Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles,
Bonavista—Trinity—Conception et Gander—Grand
Falls et les élections partielles du 9 décembre 2002
dans Berthier—Montcalm et Lac-St-Jean—Saguenay

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

ISBN 0-662-67021-3

N° de cat. SE1-2/2002-2

1. Canada. Parlement—Élections 2002.
2. Élections—Canada.
- I. Titre.
- II. Titre : Report of the Chief Electoral Officer of
Canada following the May 13, 2002 by-elections
held in Calgary Southwest, Saint Boniface,
Windsor West, Saint-Léonard—Saint-Michel,
Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe
Saint-Charles, Bonavista—Trinity—Conception
and Gander—Grand Falls and the December 9,
2002 by-elections held in Berthier—Montcalm
and Lac-St-Jean—Saguenay

JL193.R46 2002 324'.0971'0648 C2002-980336-5F

© Directeur général des élections du Canada 2003

N° de catalogue SE1-2/2002-2

ISBN 0-662-67021-3

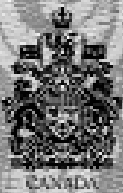
TOUS DROITS RÉSERVÉS

IMPRIMÉ AU CANADA

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

Tél. : 1 800 463-6868
Télec. : 1 888 524-1444 (sans frais)
ATS : 1 800 361-8935
www.elections.ca



Le 31 mars 2003

L'honorable Peter Milliken
Président de la Chambre des communes
Édifice du Centre, Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

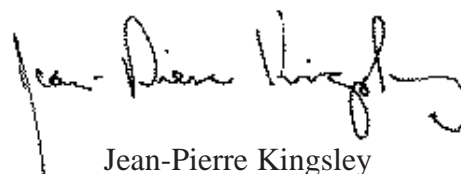
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'administration des élections partielles fédérales tenues le 13 mai 2002 dans les circonscriptions de Calgary-Sud-Ouest, Saint-Boniface, Windsor-Ouest, Saint-Léonard—Saint-Michel, Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles, Bonavista—Trinity—Conception et Gander—Grand Falls et le 9 décembre 2002 dans les circonscriptions de Berthier—Montcalm et Lac-Saint-Jean—Saguenay, ainsi que sur l'exercice de ma charge depuis la publication de mon dernier rapport. Conformément au paragraphe 534(2) de la *Loi électorale du Canada*, L.R.C., ch. E-2, je dépose ce rapport dans les 90 jours suivant la fin de l'année au cours de laquelle les élections partielles ont eu lieu.

En vertu de l'article 536 de la Loi, le président doit présenter sans délai ce rapport à la Chambre des communes.

J'ai joint des données sommaires sur les résultats des élections partielles au compte rendu des événements. Les résultats officiels des élections partielles du 13 mai 2002 ont été publiés et affichés sur le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) en août 2002 et ceux des élections partielles du 9 décembre 2002, en mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.



Jean-Pierre Kingsley

Table des matières

Avant-propos	i
Les élections partielles de 2002	1
Les sept élections partielles du 13 mai.....	1
Les deux élections partielles du 9 décembre.....	3
Communications avec les électeurs	3
Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs	5
Révision des listes électorales	5
Le vote aux élections partielles	8
Règles électorales spéciales	10
Nombre de bulletins déposés et participation électorale	12
Les candidats et les résultats des élections partielles	13
Position des partis après les élections partielles	14
Adaptations spéciales	15
Application de la Loi	15
Financement des élections	16
Dépenses électorales des candidats	16

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens ce rapport sur l'administration des neuf élections partielles fédérales tenues en 2002.

La *Loi électorale du Canada* de 2000 prévoit que je présente un seul rapport pour l'ensemble des élections partielles à la fin de chaque année où au moins une élection partielle a eu lieu. Voici ma première occasion de le faire.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*, déposés tous les ans, ainsi que le présent document, forment un ensemble de trois rapports destinés à rendre compte au Parlement.

Le présent rapport décrit de nouvelles procédures simplifiées utilisées lors des neuf élections partielles. Nous avons récolté le fruit de nos efforts depuis la dernière élection générale pour améliorer la qualité du contenu du Registre national des électeurs, qui sert à produire les listes électorales et la carte d'information de l'électeur envoyée à tous les électeurs inscrits.

Élections Canada doit informer et éduquer le public sur les questions électorales, surtout lors des scrutins. À l'occasion des élections partielles de 2002, nous avons amélioré nos communications et mis à l'essai de nouveaux produits, tels que la « carte de rappel ». Nous avons également testé des modifications à la carte d'information de l'électeur, qui contient maintenant les critères d'admissibilité. Chaque innovation, si petite soit-elle, contribue aux efforts pour que l'électorat soit mieux informé sur les scrutins et accède de façon plus facile et rapide aux renseignements essentiels sur le vote.

À la suite d'une décision rendue par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, je n'ai pas appliqué les dispositions de la *Loi électorale du Canada* sur la publicité des tiers aux élections partielles de 2002. Par ailleurs, j'ai appliqué aux deux élections partielles de décembre la décision de la Cour suprême du Canada permettant à tous les détenus des établissements correctionnels fédéraux de voter aux élections fédérales.

Le commissaire aux élections fédérales, nommé par le directeur général des élections, est chargé de veiller au respect et à l'application de la *Loi électorale du Canada*. Des 933 plaintes qu'il a reçues depuis l'élection générale de 2000, 896 ont été résolues et 37 sont encore sous enquête.

L'élection générale de 2000 a fait ressortir la nécessité de modifier notre système de renseignements. Je suis heureux d'annoncer que nous élaborons un système auquel les Canadiens auront toujours accès par téléphone et par Internet, 24 heures sur 24. La plupart des citoyens pourront obtenir réponse aux deux questions les plus fréquentes : « Suis-je sur la liste? » et « Où dois-je voter? ». Les questions plus complexes seront directement transférées à un agent de renseignements ou à un directeur du scrutin. Nous sommes à concevoir notre stratégie publicitaire avec l'aide de votants et de non-votants de tous âges qui ont participé à des groupes de discussion dans tout le pays. La participation électorale des jeunes est en déclin. Une recherche que nous avons commandée le confirme, et nous élaborons un plan d'action pour y remédier.

En 2002, nous avons soutenu les 10 commissions indépendantes de délimitation des circonscriptions électorales fédérales en leur fournissant des services professionnels, financiers, juridiques, techniques et administratifs touchant notamment la cartographie, les données de recensement, les services de publication et de publicité ainsi que la section *Représentation fédérale 2004* de notre site Web.

J'ai comparu neuf fois devant des comités parlementaires pour traiter de différents sujets, allant des prévisions de mon Bureau aux questions électorales touchant les Autochtones, en passant par l'aide fournie aux commissions de délimitation.

En septembre 2002, à Sigtuna (Suède), j'ai eu le plaisir de signer la Déclaration des droits électoraux des citoyens handicapés. Le Canada est l'un des 11 pays dont les efforts pour rendre les élections accessibles aux personnes handicapées sont soulignés

sur le site Web de l'International Foundation for Election Systems (IFES). Élections Canada a accueilli le Council on Governmental Ethics Laws à Ottawa en septembre, et le Forum interaméricain sur les partis politiques à Vancouver en décembre. Les divers comités consultatifs (directeurs du scrutin, partis politiques et Registre national des électeurs) ont tenu plusieurs réunions.

Je me réjouis de constater que le partage d'information et de ressources entre organismes électoraux canadiens de niveaux fédéral, provincial et municipal est de plus en plus fréquent, car il convient

d'unir les forces pour rendre le vote plus accessible à tous.

Nous entendons demeurer l'organisme électoral le plus moderne et innovateur du monde, et je tiens personnellement à poursuivre la réforme électorale qui a valu au Canada d'être considéré à l'échelle mondiale comme un modèle de démocratie électorale. C'est un privilège pour moi de servir le Parlement et les Canadiens, et de diriger une équipe dynamique aux talents multiples, qui s'emploie à préserver et à renforcer notre système électoral avec un dévouement exceptionnel.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

Les élections partielles de 2002

Neuf députés ont démissionné de leur siège à la Chambre des communes en 2002 :

- le 14 janvier, l'honorable Ronald J. Duhamel, Parti libéral du Canada, député de Saint-Boniface (Manitoba);
- le 14 janvier, l'honorable Alfonso Gagliano, Parti libéral du Canada, député de Saint-Léonard—Saint-Michel (Québec);
- le 14 janvier, l'honorable Herb Gray, Parti libéral du Canada, député de Windsor-Ouest (Ontario);
- le 25 janvier, l'honorable Brian Tobin, Parti libéral du Canada, député de Bonavista—Trinity—Conception (Terre-Neuve-et-Labrador);
- le 31 janvier, Preston Manning, Alliance réformatrice conservatrice canadienne, député de Calgary-Sud-Ouest (Alberta);
- le 24 mars, l'honorable George Baker, Parti libéral du Canada, député de Gander—Grand Falls (Terre-Neuve-et-Labrador);
- le 24 mars, Raymond Lavigne, Parti libéral du Canada, député de Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles (Québec);
- le 7 mai, Stéphan Tremblay, Bloc Québécois, député de Lac-Saint-Jean—Saguenay (Québec);
- le 21 mai, Michel Bellehumeur, Bloc Québécois, député de Berthier—Montcalm (Québec).

Les sept élections partielles du 13 mai

Le 27 mars, le premier ministre annonçait des élections partielles pour le 13 mai afin de combler les sièges vacants dans les cinq premières circonscriptions : Bonavista—Trinity—Conception, Calgary-Sud-Ouest, Saint-Boniface, Saint-Léonard—Saint-Michel et Windsor-Ouest. Le directeur général des élections a adressé un bref aux directeurs du scrutin des cinq circonscriptions, leur demandant de conduire une élection partielle. Les directeurs du scrutin disposaient ainsi d'un calendrier électoral de 47 jours.

Le 5 avril, le premier ministre annonçait des élections partielles, également pour le 13 mai, dans les deux circonscriptions suivantes : Gander—Grand Falls et Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles. Le directeur général des élections a adressé un bref aux deux directeurs du scrutin concernés, leur demandant de conduire une élection partielle en suivant un calendrier électoral de 38 jours.

Le tableau 1 présente les principales étapes du processus à partir de la délivrance des cinq premiers brefs jusqu'au retour de l'ensemble des sept brefs.

Tableau 1

Dates clés des élections partielles du 13 mai 2002 dans Bonavista—Trinity—Conception, Calgary-Sud-Ouest, Gander—Grand Falls, Saint-Boniface, Saint-Léonard—Saint-Michel, Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles et Windsor-Ouest

Date	Jour du calendrier électoral	Événement
27 mars	Jour 47	Émission des brefs pour Bonavista—Trinity—Conception, Calgary-Sud-Ouest, Saint-Boniface, Saint-Léonard—Saint-Michel et Windsor-Ouest; préparatifs en vue de l'ouverture des bureaux des directeurs du scrutin; début du vote par bulletin spécial
28 mars	Jour 46	Publication de l'avis d'un scrutin dans Saint-Léonard—Saint-Michel; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
29 mars	Jour 45	Publication de l'avis d'un scrutin dans Bonavista—Trinity—Conception; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
30 mars	Jour 44	Publication de l'avis d'un scrutin dans Calgary-Sud-Ouest et Saint-Boniface; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
31 mars	Jour 43	Publication de l'avis d'un scrutin dans Windsor-Ouest; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
5 avril	Jour 38	Émission des brefs pour Gander—Grand Falls et Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles; préparatifs en vue de l'ouverture des bureaux des directeurs du scrutin; début du vote par bulletin spécial
7 avril	Jour 36	Publication de l'avis d'un scrutin dans Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
8 avril	Jour 35	Publication de l'avis d'un scrutin dans Gander—Grand Falls; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
10 avril	Jour 33	Début de la révision des listes électorales
15 avril	Jour 28	Début de la révision ciblée
17, 18 et 19 avril	Jours 26, 25 et 24	Envoi des cartes d'information de l'électeur à tous les électeurs inscrits
22 avril	Jour 21 (14 h)	Clôture des candidatures
2 mai	Jour 11	Distribution des listes électorales révisées
3, 4 et 6 mai	Jours 10, 9 et 7	Vote par anticipation
7 mai	Jour 6 (18 h)	Fin de la révision et de l'inscription pour le vote par bulletin spécial
10 mai	Jour 3	Distribution des listes électorales officielles
13 mai	Jour 0	Interdiction de publicité; jour de l'élection
14 mai	Jour -1	Validation des résultats dans Bonavista—Trinity—Conception, Calgary-Sud-Ouest, Saint-Boniface, Saint-Léonard—Saint-Michel, Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles et Windsor-Ouest
16 mai	Jour -3	Validation des résultats dans Gander—Grand Falls
21 et 23 mai	Jours -8 et -10	Retour des brefs

Les deux élections partielles du 9 décembre

Le 1^{er} novembre, le premier ministre annonçait des élections partielles pour le 9 décembre dans les circonscriptions de Berthier—Montcalm et de Lac-Saint-Jean—Saguenay. Le directeur général des élections a adressé un bref aux directeurs du scrutin,

leur demandant de conduire une élection partielle selon un calendrier électoral de 38 jours.

Le tableau 2 présente les principales étapes du processus entre la délivrance des brefs et leur retour.

Tableau 2
Dates clés des élections partielles du 9 décembre 2002 dans Berthier—Montcalm et Lac-Saint-Jean—Saguenay

Date	Jour du calendrier électoral	Événement
1 ^{er} novembre	Jour 38	Émission des brefs; préparatifs en vue de l'ouverture des bureaux des directeurs du scrutin; début du vote par bulletin spécial
2 novembre	Jour 37	Publication de l'avis d'un scrutin dans Berthier—Montcalm; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
5 novembre	Jour 34	Publication de l'avis d'un scrutin dans Lac-Saint-Jean—Saguenay; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
6 novembre	Jour 33	Début de la révision des listes électorales
11 novembre	Jour 28	Début de la révision ciblée
12, 13 et 14 novembre	Jours 27, 26 et 25	Distribution du dépliant dans Lac-Saint-Jean—Saguenay
13, 14 et 15 novembre	Jours 26, 25 et 24	Envoi des cartes d'information de l'électeur à tous les électeurs inscrits
18 novembre	Jour 21 (14 h)	Clôture des candidatures
19 novembre	Jour 20	Envoi des cartes de rappel dans Berthier—Montcalm
28 novembre	Jour 11	Distribution des listes électorales révisées
29, 30 novembre et 2 décembre	Jours 10, 9 et 7	Vote par anticipation
3 décembre	Jour 6 (18 h)	Fin de la révision et de l'inscription pour le vote par bulletin spécial
6 décembre	Jour 3	Distribution des listes électorales officielles
9 décembre	Jour 0	Interdiction de publicité; jour de l'élection
10 décembre	Jour -1	Validation des résultats
17 décembre	Jour -8	Retour des brefs

Communications avec les électeurs

Une partie importante du travail d'Élections Canada à une élection partielle, comme à tous les scrutins, consiste à renseigner le public, les partis, les candidats et les médias sur la tenue de l'élection et les dates clés de la période électorale.

Un de nos principaux outils de communication lors des partielles de mai a été le dépliant d'information distribué à tous les foyers dans les jours suivant

l'émission du bref. Le dépliant contenait le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du directeur du scrutin ainsi que des renseignements sur la façon de faire ajouter ou corriger un nom sur une liste électorale. Il indiquait aussi les dates limites relatives au vote par bulletin spécial, les dates du vote par anticipation et les règles de résidence applicables lors d'une élection partielle. Le dépliant avisait les électeurs

qu'ils recevraient bientôt une carte d'information de l'électeur, en soulignant qu'il importait de la conserver jusqu'au jour de l'élection.

Cette carte, envoyée tout de suite après le dépliant, était adressée à tous les électeurs inscrits sur les listes préliminaires. Elle précisait où et quand voter et indiquait d'autres options de vote pour ceux qui préféraient ne pas se rendre au bureau de scrutin le jour de l'élection.

À l'une des élections partielles de décembre, nous avons entrepris un projet pilote portant sur une carte d'information de l'électeur modifiée et sur une nouvelle carte de rappel, pour voir s'il était possible d'améliorer l'efficacité de la carte d'information de l'électeur. À des fins de comparaison, nous avons transmis l'information de la même manière que par le passé dans Lac-Saint-Jean—Saguenay : d'abord le dépliant, puis la carte d'information modifiée. Dans Berthier—Montcalm, nous avons d'abord envoyé la carte d'information modifiée, suivie une semaine plus tard d'une carte de rappel. Cette dernière incite l'électeur à agir sans tarder s'il n'a pas reçu une carte d'information de l'électeur établie à son nom et portant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du directeur du scrutin. Les commentaires du directeur du scrutin de Berthier—Montcalm et les sondages téléphoniques menés pendant l'élection partielle indiquent que la carte de rappel s'est révélée très efficace en ce qui concerne la clarté du message, la langue utilisée et le moment de l'envoi. Nous avons mesuré à quel point les électeurs se sont souvenus de la carte de rappel ou du dépliant, ce qu'ils ont fait et l'importance qu'ils attachaient au fait de conserver le document. Lorsque nous avons comparé les résultats de Berthier—Montcalm à ceux des sondages menés dans Lac-Saint-Jean—Saguenay, où le dépliant avait été utilisé, la carte de rappel semble avoir été plus efficace que le dépliant.

Élections Canada se base sur les données de recensement pour déterminer si une circonscription compte des communautés ethnoculturelles ou autochtones de taille suffisante pour justifier la traduction de documents dans d'autres langues. Bien que la traduction ne s'imposait dans aucune des neuf circonscriptions, nous avons expédié des trousseaux d'information aux associations ethnoculturelles et aux Centres d'amitié. Pour les organisations de personnes ayant des besoins spéciaux,

l'information essentielle était disponible sur demande, sous forme de supports de substitution, y compris le braille, les gros caractères et les audiocassettes, mais nous n'avons reçu aucune demande à ce sujet.

Nous avons fait de la publicité à la radio et dans les journaux à plusieurs reprises. Au moment de l'envoi de la carte d'information de l'électeur, des annonces ont été diffusées dans les quotidiens et les hebdomadaires et par le biais des stations de radio desservant les circonscriptions visées. À l'approche du jour de l'élection, nous avons diffusé des annonces radio à l'heure de pointe matinale ainsi que dans les journaux afin de rappeler aux électeurs de vérifier l'adresse de leur bureau de scrutin sur leur carte d'information et de les informer qu'ils pouvaient s'inscrire le jour de l'élection sur présentation d'une pièce d'identité.

Nous avons aussi fourni l'information nécessaire aux médias. Pour chaque élection partielle, nous leur avons distribué une trousse d'information comprenant le communiqué sur le déclenchement de l'élection, un profil de la circonscription, un calendrier des dates clés et de la documentation générale sur des sujets comme le processus électoral, le rôle d'Élections Canada, les Règles électorales spéciales, le Registre national des électeurs ainsi que les lignes directrices sur les contributions et les dépenses pour les candidats et les partis.

Pendant chaque campagne, nous avons émis 18 communiqués signalant les étapes clés, rappelant la date de l'élection et précisant les règles sur ce qui peut ou non être diffusé par les médias le jour de l'élection. Tous les communiqués étaient affichés dans la section Médias de notre site Web.

Sur notre site Web, nous avons créé une section consacrée aux élections partielles où l'électeur trouvait de l'information sur sa circonscription, y compris la liste des candidats officiels, la carte de la circonscription, les coordonnées des directeurs du scrutin ainsi que des renseignements généraux sur le processus de vote et le vote par bulletin spécial. Le soir du scrutin, nous avons affiché les résultats du vote sur le site Web à mesure qu'ils devenaient disponibles.

Tout au long des périodes électorales, le personnel bilingue de notre Centre de renseignements, accessible par notre numéro sans frais, notre numéro ATS sans frais pour personnes

sourdes ou malentendantes et notre site Web, répondait aux questions du public et fournissait de la documentation sur le processus électoral.

Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs

Pour chaque élection partielle, le directeur du scrutin a fourni les documents et les cartes appropriés aux candidats et à leurs agents officiels et vérificateurs.

Nous avons aussi demandé que chaque directeur du scrutin rencontre les représentants des partis – y compris les candidats et les directeurs de campagne – pour s’assurer que tout le monde recevait la même information. Nous trouvons ces rencontres importantes parce qu’elles facilitent les explications et les discussions sur les modalités de vote, les règles à suivre le jour de l’élection et les postes de fonctionnaires électoraux pour lesquels les candidats ou les partis peuvent recommander des postulants. Selon les évaluations informelles effectuées après les scrutins, les partis ont beaucoup apprécié ces rencontres.

Révision des listes électorales

Élections Canada a utilisé le Registre national des électeurs pour préparer les listes préliminaires des neuf élections partielles. Les directeurs du scrutin ont fait

état de 15 424 ajouts, 10 931 déménagements au sein des circonscriptions, 8 492 radiations et 10 289 corrections, en comptant les personnes votant par bulletin spécial qui ont été ajoutées aux listes. Cela représente 7,2 % des 623 802 électeurs inscrits sur les listes préliminaires.

Aux deux élections partielles du 9 décembre, nous avons mené un projet pilote de révision ciblée. Une modification apportée à la déclaration de revenu de l’Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) permet aux électeurs de consentir à leur inscription au registre. Les renseignements reçus de cette source indiquaient que 8 200 électeurs des deux circonscriptions avaient donné leur consentement. Pour confirmer leur admissibilité avant de les ajouter au registre, nous les avons contactés soit par courrier, soit par l’entremise d’agents réviseurs envoyés à leur domicile. Nous avons pu ajouter au registre 25 % des noms reçus de l’ADRC grâce à l’envoi postal et 12 % grâce à la révision ciblée – ce qui donne à penser que la combinaison des deux moyens est relativement efficace.

Sur les 45 136 révisions effectuées durant l’ensemble des élections partielles dans toutes les circonscriptions, y compris les révisions touchant les électeurs votant par bulletin spécial, 35 942 sont intervenues pendant la période de révision. Les 9 194 autres ont été effectuées à l’occasion des inscriptions le jour de l’élection. Les tableaux suivants détaillent les opérations de révision.

Tableau 3
Opérations de révision des listes électorales
Berthier—Montcalm*

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour de l’élection
	<i>Listes préliminaires 95 391</i>	<i>Listes révisées 97 157</i>	<i>Listes officielles 97 871</i>
Ajouts	1 954	2 717	3 273
Corrections	1 826	2 053	2 315
Radiations	188	237	258
Déménagements	952	1 320	1 564
Total	4 920	6 327	7 410
<i>Listes définitives 98 406</i>			

¹ Comprend les électeurs inscrits en vertu des Règles électorales spéciales (membres des Forces canadiennes, électeurs incarcérés, électeurs résidant temporairement à l’étranger).

*L’information imprimée en bourgogne dans le document se rapporte aux élections partielles du 9 décembre 2002.

Tableau 3 (suite)
Opérations de révision des listes électorales
Bonavista—Trinity—Conception

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour de l'élection
	<i>Listes préliminaires 64 769</i>	<i>Listes révisées 64 759</i>	<i>Listes officielles 64 887</i>
Ajouts	231	372	1 210
Corrections	769	799	1 059
Radiations	241	254	292
Déménagements	1 772	1 799	2 338
Total	3 012	3 224	4 899
<i>Listes définitives 65 687</i>			

Calgary-Sud-Ouest

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour de l'élection
	<i>Listes préliminaires 80 232</i>	<i>Listes révisées 79 654</i>	<i>Listes officielles 79 703</i>
Ajouts	934	1 071	1 770
Corrections	1 091	1 164	1 271
Radiations	1 512	1 600	1 642
Déménagements	308	361	531
Total	3 845	4 196	5 214
<i>Listes définitives 80 360</i>			

Gander—Grand Falls

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour de l'élection
	<i>Listes préliminaires 54 556</i>	<i>Listes révisées 54 503</i>	<i>Listes officielles 54 522</i>
Ajouts	388	460	1 213
Corrections	502	534	819
Radiations	441	494	509
Déménagements	546	588	1 097
Total	1 877	2 076	3 638
<i>Listes définitives 55 260</i>			

Lac-Saint-Jean—Saguenay*

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour de l'élection
	<i>Listes préliminaires 51 641</i>	<i>Listes révisées 52 548</i>	<i>Listes officielles 52 648</i>
Ajouts	1 271	1 477	1 792
Corrections	485	516	536
Radiations	364	470	470
Déménagements	1 590	1 616	1 714
Total	3 710	4 079	4 512
<i>Listes définitives 52 963</i>			

¹ Comprend les électeurs inscrits en vertu des Règles électorales spéciales (membres des Forces canadiennes, électeurs incarcérés, électeurs résidant temporairement à l'étranger).

*L'information imprimée en bourgogne dans le document se rapporte aux élections partielles du 9 décembre 2002.

Tableau 3 (suite)
Opérations de révision des listes électorales
Saint-Boniface

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour de l'élection
	<i>Listes préliminaires 58 019</i>	<i>Listes révisées 58 103</i>	<i>Listes officielles 58 175</i>
Ajouts	732	885	1 363
Corrections	470	513	593
Radiations	648	729	729
Déménagements	1 062	1 111	1 265
Total	2 912	3 238	3 950
<i>Listes définitives 58 653</i>			

Saint-Léonard—Saint-Michel

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour de l'élection
	<i>Listes préliminaires 75 137</i>	<i>Listes révisées 74 344</i>	<i>Listes officielles 74 339</i>
Ajouts	402	459	636
Corrections	490	696	696
Radiations	1 195	1 257	1 308
Déménagements	415	427	427
Total	2 502	2 839	3 067
<i>Listes définitives 74 465</i>			

Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour de l'élection
	<i>Listes préliminaires 68 617</i>	<i>Listes révisées 68 054</i>	<i>Listes officielles 67 956</i>
Ajouts	1 083	1 207	1 453
Corrections	1 105	1 144	1 172
Radiations	1 646	1 868	1 955
Déménagements	807	858	917
Total	4 641	5 077	5 497
<i>Listes définitives 68 115</i>			

Windsor-Ouest

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour de l'élection
	<i>Listes préliminaires 75 440</i>	<i>Listes révisées 75 388</i>	<i>Listes officielles 75 534</i>
Ajouts	1 132	1 325	2 716
Corrections	1 532	1 586	1 828
Radiations	1 184	1 231	1 331
Déménagements	708	744	1 078
Total	4 556	4 886	6 953
<i>Listes définitives 76 825</i>			

¹ Comprend les électeurs inscrits en vertu des Règles électorales spéciales (membres des Forces canadiennes, électeurs incarcérés, électeurs résidant temporairement à l'étranger).

*L'information imprimée en bourgogne dans le document se rapporte aux élections partielles du 9 décembre 2002.

Le vote aux élections partielles

Aux neuf élections partielles, 198 064 des 630 834 électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote, pour un taux de participation de 31,4 %.

Pour ceux qui ne pouvaient pas voter le jour de l'élection en mai, les bureaux de vote par anticipation étaient ouverts les 3, 4 et 6 mai de midi à 20 h. La plupart des électeurs ont voté le 13 mai, jour de l'élection, à l'un des 1 437 bureaux de scrutin répartis dans les circonscriptions. Les bureaux de scrutin de Saint-Léonard—Saint-Michel, Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles et Windsor-Ouest ont tous été ouverts pendant 12 heures, soit de 9 h 30 à 21 h 30. Ceux de Bonavista—Trinity—Conception, Gander—Grand Falls et Saint-Boniface ont été ouverts pendant 12 heures, de 8 h 30 à 20 h 30, heure locale, et ceux de Calgary Sud-Ouest pendant 12 heures aussi, de 7 h 30 à 19 h 30, heure locale.

Aux élections de décembre, les bureaux de vote par anticipation étaient ouverts de midi à 20 h les 29 et 30 novembre ainsi que le 2 décembre. La plupart des électeurs ont voté le 9 décembre, jour de l'élection, à l'un des 424 bureaux de scrutin. Conformément à l'article 131 de la *Loi électorale du Canada*, les heures de scrutin étaient de 8 h 30 à 20 h 30 parce que les deux élections avaient lieu le même jour dans le même fuseau horaire. Les bureaux de scrutin des deux circonscriptions ont tous été ouverts pendant 12 heures le jour de l'élection.

Lors des neuf élections partielles, chacun des 589 lieux de scrutin était accessible de plain-pied. Le tableau 4 indique les types d'immeubles abritant les lieux de scrutin pour les deux séries d'élections et le tableau 5 montre le nombre de bureaux de scrutin de chaque type dans chaque circonscription. Au total, il y avait 1 954 bureaux de scrutin dans les 589 lieux de scrutin.

Tableau 4
Emplacement des lieux de scrutin

Lieu	Berthier—Montcalm		Bonavista—Trinity—Conception		Calgary-Sud-Ouest		Gander—Grand Falls		Lac-Saint-Jean—Saguenay		Saint-Boniface		Saint-Léonard—Saint-Michel		Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles		Windsor-Ouest		Total	
	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%
Résidence pour personnes âgées	10	17,24	14	8,48	7	17,95	0	0,00	20	28,57	12	27,91	2	8,70	7	21,88	12	18,18	84	14,26
Centre communautaire	18	31,03	68	41,21	0	0,00	29	30,85	16	22,86	4	9,30	0	0,00	11	34,38	8	12,12	154	26,15
Salle paroissiale	1	1,72	51	30,91	2	5,13	14	14,89	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	8	12,12	76	12,90
Centre de loisirs	2	3,45	8	4,85	0	0,00	6	6,38	3	4,29	0	0,00	1	4,35	0	0,00	0	0,00	20	3,40
Lieu commercial	2	3,45	1	0,61	0	0,00	1	1,06	4	5,71	1	2,33	0	0,00	0	0,00	1	1,52	10	1,70
École	4	6,90	1	0,61	27	69,23	7	7,45	0	0,00	24	55,81	19	82,61	3	9,38	18	27,27	103	17,49
Caserne	0	0,00	7	4,24	0	0,00	13	13,83	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	20	3,40
Hôpital	1	1,72	0	0,00	1	2,56	1	1,06	0	0,00	0	0,00	0	0,00	2	6,25	2	3,03	7	1,19
Légion royale canadienne	0	0,00	2	1,21	0	0,00	1	1,06	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	3,13	1	1,52	5	0,85
Salle municipale	17	29,31	10	6,06	0	0,00	18	19,15	11	15,71	0	0,00	0	0,00	0	0,00	2	3,03	58	9,85
Résidence privée	0	0,00	1	0,61	0	0,00	2	2,13	0	0,00	2	4,65	1	4,35	8	25,00	14	21,21	28	4,73
Immeuble d'habitation	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	12	17,14	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	12	2,04
Autre	3	5,17	2	1,21	2	5,13	2	2,13	3	4,29	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	12	2,04
Total	58	100	165	100	39	100	94	100	70	100	43	100	23	100	32	100	66	100	589	100

Tableau 5
Types de bureaux de scrutin

Circonscription	Ordinaires		Anticipation	Total
	Fixes	Itinérants		
Berthier—Montcalm	273	4	12	289
Bonavista—Trinity—Conception	257	7	16	280
Calgary-Sud-Ouest	214	3	9	226
Gander—Grand Falls	168	4	12	184
Lac-Saint-Jean—Saguenay	142	5	10	157
Saint-Boniface	168	0	7	175
Saint-Léonard—Saint-Michel	191	0	8	199
Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	194	3	10	207
Windsor-Ouest	224	4	9	237

Tableau 6**Accessibilité des bureaux de scrutin**

Circonscription	Nombre total de bureaux de scrutin	Nombre de bureaux de scrutin accessibles	Pourcentage
Berthier—Montcalm	289	289	100 %
Bonavista—Trinity—Conception	280	280	100 %
Calgary-Sud-Ouest	226	226	100 %
Gander—Grand Falls	184	184	100 %
Lac-Saint-Jean—Saguenay	157	157	100 %
Saint-Boniface	175	175	100 %
Saint-Léonard—Saint-Michel	199	199	100 %
Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	207	207	100 %
Windsor-Ouest	237	237	100 %

Règles électorales spéciales

Comme c'est le cas à toute élection, les électeurs qui ne souhaitent pas voter le jour de l'élection ou lors du vote par anticipation, de même que ceux qui étaient en voyage ou qui résidaient temporairement à l'étranger, ont pu voter par la poste au moyen du bulletin spécial, en vertu des Règles électorales spéciales. Les Canadiens à l'étranger pouvaient obtenir de l'information sur la façon de voter auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par l'intermédiaire de ses missions diplomatiques et postes consulaires. Les membres des Forces canadiennes, en poste au pays ou à l'étranger, ont reçu l'information appropriée par le biais du ministère de la Défense nationale.

Les personnes vivant en établissement, notamment dans des hôpitaux ou des centres correctionnels, pouvaient également voter aux élections partielles en vertu des Règles électorales spéciales. L'inscription et le vote dans les établissements de soins de courte durée se sont déroulés les 6 et 7 mai ainsi que les 2 et 3 décembre.

Aux partielles de mai, seuls les électeurs incarcérés purgeant une peine de moins de deux ans pouvaient s'inscrire et voter. Normalement, un agent de liaison distribue les renseignements et le matériel relatifs au vote dans chaque établissement correctionnel, mais il a été impossible de procéder

ainsi, car les travailleurs correctionnels de l'Ontario étaient en arrêt de travail. Les Sociétés Elizabeth Fry et John Howard ont aidé à distribuer l'information aux électeurs incarcérés lorsque leurs représentants pouvaient entrer dans les établissements.

Le 31 octobre 2002, dans l'affaire *Sauvé c. Canada* (Directeur général des élections), la Cour suprême du Canada a statué que l'alinéa 51e) de la *Loi électorale du Canada*, aujourd'hui l'alinéa 4c), qui limitait le droit de vote des détenus, contrevenait à l'article 3 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce jugement a eu pour effet de permettre à tous les électeurs incarcérés de voter aux élections et aux référendums fédéraux, peu importe la durée de leur peine. Ainsi, pour les deux élections partielles de décembre, tous les électeurs incarcérés admissibles pouvaient voter.

Le tableau 7 indique le nombre d'électeurs inscrits au vote par bulletin spécial dans chaque circonscription. Les trois listes d'électeurs inscrits dans le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes des listes que les directeurs du scrutin révisent lors d'un scrutin. Les électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur les listes électorales.

Tableau 7
Inscriptions selon les Règles électorales spéciales

Catégories d'électeurs demandant à voter selon les Règles électorales spéciales	Nombre de bulletins demandés								Total	
	Berthier—Montcalm	Bonavista—Trinity—Conception	Calgary-Sud-Ouest	Gander—Grand Falls	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Saint-Boniface	Saint-Léonard—Saint-Michel	Verdun—Saint-Henri— Saint-Paul—Pointe Saint-Charles		Windsor-Ouest
Groupe 1¹										
Membres des Forces canadiennes	175	524	128	473	221	106	76	65	119	1 887
Électeurs incarcérés*	1	2	0	1	2	0	0	1	2	9
Électeurs résidant temporairement à l'étranger	12	7	87	6	2	17	12	37	46	236
Sous-total, groupe 1	188	533	215	480	225	123	88	103	167	2 122
Groupe 2²										
Électeurs se trouvant temporairement hors de leur circonscription	36	26	4	12	18	26	3	4	2	131
Électeurs votant dans leur circonscription	88	282	205	153	300	331	88	275	191	1 913
Sous-total, groupe 2	124	308	209	165	318	357	91	279	193	2 044
Nombre total d'inscriptions au vote par bulletin spécial	312	841	424	645	543	480	179	382	360	4 166

¹ Les trois catégories d'électeurs inscrits dans le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes des listes qui sont révisées par le directeur du scrutin lors d'un scrutin.

² Les catégories d'électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur les listes électorales locales.

*Lors des élections partielles du 13 mai 2002, seuls les détenus ayant normalement le droit de voter et purgeant une peine de moins de deux ans ont pu voter. À la suite de la décision rendue par la Cour suprême du Canada le 31 octobre 2002 dans l'affaire *Sauvé c. Canada (Directeur général des élections)*, toutes les autres personnes incarcérées ayant normalement le droit de voter ont été autorisées à voter lors des élections partielles du 9 décembre.

Nombre de bulletins déposés et participation électorale

Le tableau 8 présente le nombre de bulletins de vote déposés dans chaque circonscription, et le tableau 9 compare la participation aux élections partielles

et la participation à l'élection générale du 27 novembre 2000.

Tableau 8

Statistiques concernant le nombre de bulletins déposés et le taux de participation aux élections partielles

Circonscription	Nombre d'électeurs sur les listes définitives	Bureaux ordinaires de scrutin	Bureaux de vote par anticipation	Règles électorales spéciales	Total des bulletins déposés	Bulletins rejetés	Total des votes valides	Taux de participation %
Berthier—Montcalm	98 406	25 847	2 169	143	28 159	716	27 443	28,6
Bonavista—Trinity—Conception	65 687	23 821	956	352	25 129	184	24 945	38,2
Calgary-Sud-Ouest	80 360	17 406	873	240	18 519	98	18 421	23,0
Gander—Grand Falls	55 260	18 191	797	222	19 210	90	19 120	34,8
Lac-Saint-Jean—Saguenay	52 963	17 201	1 286	344	18 831	335	18 496	35,6
Saint-Boniface	58 653	19 216	1 188	371	20 775	82	20 693	35,4
Saint-Léonard—Saint-Michel	74 465	15 615	1 350	97	17 062	213	16 849	22,9
Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	68 115	15 078	1 960	295	17 333	280	17 053	25,4
Windsor-Ouest	76 825	30 829	2 005	212	33 046	200	32 846	43,0

Tableau 9

Taux de participation aux élections partielles et à l'élection générale de 2000

Circonscription	Élection partielle %	Élection générale %
Berthier—Montcalm	28,6	61,1
Bonavista—Trinity—Conception	38,2	61,2
Calgary-Sud-Ouest	23,0	62,9
Gander—Grand Falls	34,8	50,8
Lac-Saint-Jean—Saguenay	35,6	62,8
Saint-Boniface	35,4	64,2
Saint-Léonard—Saint-Michel	22,9	63,6
Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	25,4	59,0
Windsor-Ouest	43,0	50,0

Les candidats et les résultats des élections partielles

La clôture des candidatures pour les élections partielles du 13 mai était fixée à 14 h le 22 avril. Les candidats avaient jusqu'à 17 h le même jour pour se désister ou pour apporter des corrections à leur nom, leur adresse ou leur profession tels qu'ils figuraient dans leur acte de candidature. Ces heures limites étaient les mêmes pour les partielles du 9 décembre, mais à la date du 18 novembre.

Le tableau 10 ci-dessous indique l'appartenance politique de chaque candidat ainsi que le nombre et le pourcentage de votes valides qu'il a reçus. Les candidats élus sont signalés par un astérisque (*).

Nous avons inscrit les noms des candidats sur notre site Web à mesure qu'ils étaient confirmés et avons affiché la liste officielle après la clôture des candidatures. Nous avons également transmis les listes

Tableau 10
Statistiques concernant les votes valides, par candidat

Candidat	Appartenance politique	Votes valides obtenus	Pourcentage des votes valides
Berthier—Montcalm			
Roger Gaudet*	Bloc Québécois	13 747	50,09
Richard Giroux	Parti libéral du Canada	11 646	42,43
Richard Lafleur	Parti progressiste-conservateur du Canada	598	2,17
Réal Naud	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	475	1,73
François Rivest	Nouveau Parti Démocratique	977	3,56
Total		27 443	99,98
Bonavista—Trinity—Conception			
Christopher John Bradshaw	Le Parti Vert du Canada	139	0,55
Michelle Brazil	Parti progressiste-conservateur du Canada	5 281	21,17
John R. Efford*	Parti libéral du Canada	18 665	74,82
Jim Gill	Nouveau Parti Démocratique	588	2,35
Brent Rockwood	Aucune appartenance	106	0,42
David Tulett	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	166	0,66
Total		24 945	99,97
Calgary-Sud-Ouest			
Gordon Barrett	Indépendant	428	2,32
Ron Gray	Parti de l'Héritage Chrétien	320	1,73
Stephen Joseph Harper*	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	13 200	71,65
James S. Kohut	Le Parti Vert du Canada	660	3,58
Bill Phipps	Nouveau Parti Démocratique	3 813	20,69
Total		18 421	99,97
Gander—Grand Falls			
Rex Barnes*	Parti progressiste-conservateur du Canada	9 273	48,49
Garry Hartle	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	422	2,20
John Lannon	Nouveau Parti Démocratique	873	4,56
Beaton Tulk	Parti libéral du Canada	8 552	44,72
Total		19 120	99,97
Lac-Saint-Jean—Saguenay			
Yanick Auer	Nouveau Parti Démocratique	267	1,44
Alcide Boudreault	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	290	1,56
Sébastien Gagnon*	Bloc Québécois	8 912	48,18
Clermont Gauthier	Parti progressiste-conservateur du Canada	434	2,34
Richard Harvey	Indépendant	467	2,52
Gilles Lavoie	Aucune appartenance	532	2,87
Gilbert Tremblay	Parti libéral du Canada	7 594	41,05
Total		18 496	99,96

Tableau 10 (suite)

Statistiques concernant les votes valides, par candidat

Candidat	Appartenance politique	Votes valides obtenus	Pourcentage des votes valides
Saint-Boniface			
Chris Buors	Parti Marijuana	435	2,10
Jean-Paul Kabashiki	Parti de l'Héritage Chrétien	210	1,01
John Edmund Parry	Nouveau Parti Démocratique	3 106	15,00
Mike Reilly	Parti progressiste-conservateur du Canada	3 583	17,31
Denis Simard	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	4 497	21,73
Raymond Simard*	Parti libéral du Canada	8 862	42,82
Total		20 693	99,97
Saint-Léonard—Saint-Michel			
Normand Caplette	Nouveau Parti Démocratique	447	2,65
Antonio Cordeiro	Parti progressiste-conservateur du Canada	634	3,76
Umberto Di Genova	Bloc Québécois	1 495	8,87
Massimo Pacetti*	Parti libéral du Canada	14 076	83,54
Marc-Boris St-Maurice	Parti Marijuana	197	1,16
Total		16 849	99,98
Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles			
Bernard Côté	Parti progressiste-conservateur du Canada	735	4,31
Joe De Santis	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	241	1,41
Liza Frulla*	Parti libéral du Canada	10 897	63,90
Sonia Goulet	Bloc Québécois	4 432	25,98
Robert Lindblad	Aucune appartenance	113	0,66
Matthew McLaughlin	Nouveau Parti Démocratique	635	3,72
Total		17 053	99,98
Windsor-Ouest			
Rick Fuschi	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	5 420	16,50
Chris Holt	Le Parti Vert du Canada	655	1,99
Allan James	Parti de l'Héritage Chrétien	249	0,75
Brian Masse*	Nouveau Parti Démocratique	14 021	42,68
Richard Pollock	Parti libéral du Canada	11 544	35,14
Ian West	Parti progressiste-conservateur du Canada	957	2,91
Total		32 846	99,97

des candidats officiels aux missions diplomatiques et postes consulaires canadiens par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et aux bases des Forces canadiennes par le ministère de la Défense nationale.

Le soir de l'élection, le Système des résultats des scrutins de chaque directeur du scrutin était relié à notre ordinateur central. À mesure que le dépouillement progressait, les résultats étaient transmis au serveur à Ottawa pour affichage sur le site Web. Les bulletins déposés selon les Règles électorales spéciales par des électeurs incarcérés et des électeurs des Forces canadiennes, et par d'autres Canadiens votant hors de leur circonscription, ont été dépouillés au siège d'Élections Canada le soir du scrutin et au cours de la semaine précédente. Autrefois, les résultats du vote selon les Règles électorales spéciales

étaient transmis par télécopieur au directeur du scrutin approprié, qui les intégrait à ses données. Aux partielles de mai, pour la première fois, les résultats ont été envoyés aux directeurs du scrutin par voie électronique et ont été automatiquement intégrés au Système des résultats des scrutins, ce qui permettait de les diffuser en même temps que les résultats reçus des bureaux de scrutin locaux. Le même système a été utilisé aux partielles de décembre.

Position des partis après les élections partielles

Le tableau 11 indique, par province, la répartition à la Chambre des communes des 297 députés des partis politiques enregistrés et des trois députés indépendants

Tableau 11

Répartition des sièges à la Chambre des communes au 31 décembre 2002

Province	Bloc Québécois	Alliance canadienne	Libéral	N.P.D.	Progressiste-conservateur	Indépendant	Vacant	Total
Colombie-Britannique		26	6	2				34
Alberta		23	2		1			26
Saskatchewan		9	2	2		1		14
Manitoba		3	5	4	2			14
Ontario		2	98	2			1	103
Québec	37		35		1	2		75
Nouveau-Brunswick			6	1	3			10
Nouvelle-Écosse			4	3	4			11
Île-du-Prince-Édouard			4					4
Terre-Neuve-et-Labrador			4		3			7
Yukon			1					1
Territoires du Nord-Ouest			1					1
Nunavut			1					1
Total	37	63	169	14	14	3	1	301

au 31 décembre 2002. Après les élections partielles de décembre, un siège demeurait vacant à la Chambre des communes, celui de John Richardson, député libéral de Perth—Middlesex, qui a démissionné le 11 octobre 2002. Le 31 décembre 2002, le gouverneur en conseil n'avait pas encore annoncé de date pour une élection partielle.

Adaptations spéciales

Le directeur général des élections peut, selon la *Loi électorale du Canada*, adapter toute disposition de la Loi en période électorale en cas d'urgence, de circonstances inhabituelles ou imprévues ou d'erreur. Lors des élections partielles, il a eu recours à cette autorité à quatre reprises, en vertu du paragraphe 17(1) :

- dans Windsor-Ouest, le directeur du scrutin n'a pu obtenir de lieu de scrutin accessible de plain-pied pour quatre bureaux de scrutin. Il a choisi l'église catholique St. Patrick parce qu'il n'y avait pas d'autre endroit disponible. Il a installé un bureau de scrutin dans le garage de l'église pour assurer un accès de plain-pied aux électeurs qui en avaient besoin. Le but de l'adaptation consistait à autoriser le superviseur du centre de scrutin à émettre des certificats de transfert le jour de l'élection au nom du directeur du scrutin. Ces certificats étaient

destinés aux électeurs à mobilité réduite des trois bureaux de scrutin situés dans l'église et donc inaccessibles de plain-pied;

- dans Berthier—Montcalm, le directeur du scrutin a demandé un préposé à l'information pour chaque bureau de vote par anticipation en raison de l'affluence prévue;
- dans Berthier—Montcalm, le directeur du scrutin a été autorisé à délivrer des certificats de transfert aux électeurs de certains bureaux de scrutin qui avaient reçu des cartes d'information de l'électeur contenant des erreurs sur le lieu de vote;
- pour les élections partielles du 9 décembre, le directeur général des élections a également effectué une adaptation afin d'appliquer la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Sauvé c. Canada* et de permettre ainsi aux détenus des établissements correctionnels fédéraux de voter en vertu des Règles électorales spéciales.

Application de la Loi

Le commissaire aux élections fédérales a reçu 18 plaintes après les élections partielles du 13 mai (15 ont été réglées et trois sont encore sous enquête). Après les partielles du 9 décembre, il a reçu une plainte, qui a été réglée. Certaines infractions ont eu

lieu en période électorale, mais d'autres peuvent se produire dans les mois qui suivent le scrutin. Des plaintes additionnelles peuvent être déposées auprès du commissaire après la date limite de soumission des rapports financiers des candidats et des tiers, soit quatre mois après le jour de l'élection.

Financement des élections

Dépenses électorales des candidats

La *Loi électorale du Canada* stipule que les candidats doivent présenter un rapport sur leurs dépenses électorales dans les quatre mois suivant le jour de l'élection. Élections Canada examine ces rapports pour s'assurer de leur conformité à la Loi et pour déterminer le montant à rembourser aux candidats admissibles. À la fin de l'année, nous avons fini d'examiner les rapports financiers des 38 candidats en lice dans les sept élections partielles du 13 mai. Nous examinerons les rapports des candidats des partielles du 9 décembre après la date limite de dépôt des rapports.